

AARTS LAB
Société par actions simplifiée
au capital de 1 117,60 euros
Siège social : 40 Cours Carnot, 13300 SALON DE PROVENCE
885 393 827 RCS SALON DE PROVENCE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 24 JUILLET 2024**

L'an 2024,
Le 24 juillet,
A 14 heures,

Les associés de la société **AARTS LAB**, Société par actions simplifiée au capital de 1 117.60 euros, divisé en 11 176 actions de 0.10 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

Monsieur Rémi ARQUIER,
Né le 18 janvier 1978 à MARSEILLE,
De nationalité française,
Titulaire de 500 actions en pleine propriété,

La société AARTS GROUPE Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, sis 40 COURS CARNOT, 13300 SALON-DE-PROVENCE enregistré sous le numéro siren 881 963 888
Titulaire de 9500 actions en pleine propriété,

La société UNIT IMAGE, société à responsabilité limitée au capital de 19 200 euros, dont le siège social est sis 14 rue Charles V – 75004 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 528 948 235
Titulaire de 1176 actions en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

Monsieur TOULOUMDJIAN Jean préside la séance en sa qualité de Président de la Société.
L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société 40 Cours Carnot, 13300 SALON DE PROVENCE au : 151 IMPASSE DU VERNEGUIER 13300 SALON DE PROVENCE et ce à compter de ce jour.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 4 des Statuts comme suit :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : « 151 IMPASSE DU VERNEGUIER 13300 SALON DE PROVENCE »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME RÉOLUTION

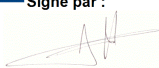
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Monsieur Rémi ARQUIER

Signed by:

8FE0C6BE2A7E480...

La société AARTS GROUPE

Signé par :

17F4869C1F4945A...

La société UNIT IMAGE

DocuSigned by:

C3C9C79F5528480...